

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 6 février 2012

2012 V. 3G Vœu relatif à la recherche de m2 dans les locaux appartenant à des bailleurs sociaux pour le 11e secteur de pédopsychiatrie (19e).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Considérant que le 11e secteur de Psychiatrie Infanto Juvénile est situé dans le 19e arrondissement de Paris, mais accueille un nombre non négligeable d'enfants résidant dans des arrondissements limitrophes (11e, 18e et 20e) ;

Considérant que la santé mentale constitue la problématique la plus importante devant le problème d'alimentation, d'hygiène, de santé dentaire, d'addictions et de saturnisme (selon une enquête effectuée par la Mairie du 19e arrondissement de Paris) ;

Considérant que le 11e secteur effectue un travail de soutien des familles du point de vue social, des formes d'accompagnements diverses, vers différents réseaux sociaux : les écoles et les associations d'arrondissements et accueille les enfants ayant besoin de soins psychiatriques et placés dans les trois foyers de l'Aide Sociale à l'Enfance du 19e arrondissement, soit environ 1.500 enfants ;

Considérant qu'il est constitué de trois structures ambulatoires et deux unités d'hospitalisation avec des équipes pluridisciplinaires : médecins psychiatres, infirmiers, éducateurs, psychomotriciens, assistants sociaux et secrétaires médicales ;

Considérant qu'aujourd'hui ce secteur est confronté à des difficultés de fonctionnement dues à l'exiguïté de leurs locaux alors que le nombre de leurs jeunes patients ne cesse d'augmenter ;

Considérant que la rigueur budgétaire qui touche le secteur psychiatrique comme l'ensemble de l'hôpital public, couplée aux prix des loyers à Paris, empêche le déploiement de ces activités sur un nombre suffisant de m² ;

Considérant qu'il va forcément en résulter une augmentation du délai d'attente pour les malades mais également de la file d'attente et l'évolution de leur pathologie si les jeunes patients ne consultent pas à temps ;

Sur la proposition de Mme Marinette BACHE, des élues républicaines socialistes apparentées au Groupe SRGA et des élus du Groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés,

Emet le vœu que :

M. le Maire de Paris intervienne auprès des bailleurs sociaux afin de les inviter à traiter en urgence et avec bienveillance la demande de location de 1.300 m² afin de reloger le CMP de Goubet (actuellement : 18-26, rue Goubet), le CMP Rébeval (actuellement : 45, rue Rébeval) et l'hôpital de jour « La Pomme » (actuellement : 4, rue Charles Lauth - 18e), sachant que ces déménagements peuvent être faits progressivement et à des adresses différentes.